

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette. MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-035 – Tarifs 2026-2027 de l'école communautaire de musique CitéZarts

Il est proposé de s'appuyer sur les événements FestiZarts et OpenZarts qui auront lieu en 2026 pour donner envie à de nouvelles personnes de rejoindre CitéZarts et ainsi retrouver des effectifs à la hausse à la prochaine rentrée. Il s'agit également d'agir sur le levier des tarifs pour faciliter l'accès des usagers à l'école de musique.

La proposition de grille tarifaire 2026/2027, plébiscitée par les élus de la commission sport, culture, tourisme et le Bureau communautaire, est soumise à la validation de l'assemblée.

A noter :

- Pas d'augmentation pour les usagers en QF 1 et QF 2 du territoire.
- Une augmentation au niveau du taux moyen de l'inflation 2025 (0,9%) pour les QF 3 des usagers du territoire et pour les QF hors territoire. +2% pour le QF 4 usagers du territoire afin de marquer la différence entre les tarifs QF 3 et QF 4.

- La création d'un tarif spécifique pour l'année de découverte qui permettra un palier supplémentaire entre le tarif initiation et le tarif cursus complet. Cela aura un impact positif pour les familles souhaitant s'inscrire dans ce parcours découverte sans que cette première année dans le cursus complet ne soit trop pesante financièrement.
- Un QF 4 créé pour les usagers « hors territoire ».

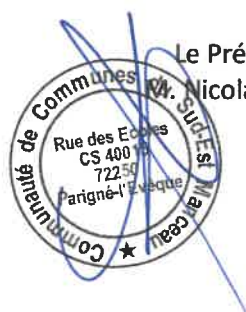
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de l'école de musique pour l'année 2026/2027 suivante :

Cursus / Activité	Communauté de Communes				Hors Communauté de Communes			
	Quotient 1 (<901€)	Quotient 2 (901-1500€)	Quotient 3 (1501-2000€)	Quotient 4 (>2001€)	Quotient 1 (<900€)	Quotient 2 (901-1500€)	Quotient 3 (1500-2000€)	Quotient 4 (>2001€)
	0%	0%	+0,9%*	+2%	+0,9%*	+0,9%*	+0,9%*	10% de plus que QF 3
Éveil (45 mn)	102 €	141 €	158 €	174 €	203 €	239 €	275 €	
	102 €	141 €	159 €	177 €	205 €	241 €	277 €	305 €
Initiation (1h)	141 €	164 €	185 €	207 €	216 €	242 €	275 €	
	141 €	164 €	187 €	211 €	218 €	244 €	277 €	305 €
Atelier vocal enfants kids compagny (1h)	64 €	96 €	108 €	128 €	90 €	127 €	167 €	
Parcours découverte	246 €	300 €	342 €	364 €	382 €	435 €	505 €	555 €
Cursus complet*	358 €	436 €	497 €	518 €	545 €	621 €	720 €	
	358 €	436 €	501 €	528 €	550 €	626 €	726 €	798 €
Cursus complet étudiants	358 €	427 €	487 €	507 €	534 €	608 €	705 €	775 €
Cursus personnalisé mineurs	213 €	284 €	337 €	357 €	331 €	391 €	445 €	
	213 €	284 €	340 €	364 €	333 €	394 €	449 €	494 €
Cursus personnalisé étudiants	213 €	278 €	330 €	350 €	324 €	383 €	436 €	480 €
Cursus personnalisé majeurs*	213 €	284 €	337 €	357 €	337 €	397 €	457 €	
	213 €	284 €	340 €	364 €	340 €	400 €	461 €	507 €
Cursus personnalisé majeur + pratique collective instrumentale	245 €	327 €	383 €	403 €	375 €	441 €	504 €	
	245 €	327 €	387 €	411 €	378 €	445 €	508 €	559 €
Cursus personnalisé majeur + pratique collective vocale	245 €	333 €	392 €	413 €	381 €	459 €	539 €	
	245 €	333 €	395 €	421 €	384 €	463 €	544 €	598 €
Pratique collective instrumentale	64 €	88 €	93 €	103 €	82 €	92 €	105 €	
	64 €	88 €	96 €	106 €	87 €	97 €	115 €	126 €
Pratique collective vocale	64 €	96 €	108 €	128 €	87 €	122 €	161 €	177 €
Instrument supplémentaire	150 €	184 €	213 €	233 €	228 €	256 €	292 €	321 €
FM seule	141 €	160 €	182 €	202 €	211 €	237 €	269 €	
	141 €	160 €	184 €	206 €	213 €	239 €	271 €	298 €
Tarif associatif en soutien aux orchestres d'harmonie et fanfares du territoire							166 €	
							168 €	184 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 03/03/2026



Le Président,
Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200421-20260303-DEL2026-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026